



AVIS DE RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL

Voisenon, le 13 décembre 2024

8 rue des Écoles
77950 Voisenon
Tél. : 01 60 68 29 00
e-mail : mairie@voisenon.fr

www.voisenon.fr

**Mercredi 18 décembre 2024 à 19 heures
en salle du Conseil municipal**

Conformément à l'article 27 du Règlement intérieur, les questions seront à adresser par écrit 48 h avant la tenue du Conseil municipal.

ORDRE DU JOUR

*SM4VB : Syndicat Mixte des 4 Vallées de la Brie

*IRVE : Infrastructure de Recharge de Véhicule Électrique

*SDESM : Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne

*SPL : Société Publique Locale

- Adoption du Procès-verbal du Conseil municipal du 25 septembre 2024
- Prise d'acte des décisions du Maire et ses dépenses engagées entre le Conseil municipal du 25 septembre 2024 et celui du 18 décembre 2024
- Communications du Maire

INSTITUTIONNEL

- 1- Installation de Madame Madeleine GORA, Conseillère municipale
- 2- Remplacement de Madame Jacqueline BESNARD dans les Commissions municipales
- 3- Désignation d'un représentant de la Commune au Syndicat Mixte des 4 Vallées (SM4VB)
- 4- Transfert de la compétence Infrastructure de Recharge pour Véhicule Électrique (IRVE) au Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne (SDESM)
- 5- Avenant à la Convention pour la transmission des actes à la Préfecture Vœux concernant le projet de la loi de finances 2025

FINANCES

- 7- Subvention au Comité de parrainage pour Noël 2024
- 8- Reprise du quart d'investissement du budget pour l'exercice 2025
- 9- Décision modificative n°1 au Budget primitif 2024

URBANISME

- 10- Rapport du Mandataire de la SPL pour l'exercice 2023
- 11- Approbation de l'avenant n°3 au traité de concession - opération « 14 rue des Écoles »
- 12- Travaux concernant le réseau éclairage public programme 2025

JEUNESSE

- 13- Convention de partenariat avec l'association « Faune Alfort »
- 14- Chantiers jeunes - Nouvelle Convention
- 15- Attribution d'une subvention à l'ASCV pour le financement de maillots de football

SCOLAIRE

- 16- Participation aux frais de scolarité pour un enfant scolarisé en classe « ULIS »

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Région Île-de-France - Département de Seine-et-Marne - Canton de Melun
Toutes les correspondances doivent être adressées de manière impersonnelle à Monsieur le Maire



Le Maire,

Julien AGUIN

**VILLAGE
HISTORIQUE**